

BIEN COMPRENDRE LA RÉFORME « 100 % SANTÉ » OU « RESTE À CHARGE ZÉRO » POUR FAIRE DES ÉCONOMIES

L'offre « 100 % SANTÉ » s'adresse à toutes les personnes bénéficiant d'une complémentaire santé responsable.

BÉNÉFICIEZ DU REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES SOINS CONCERNÉS PAR LE « 100 % SANTÉ »



Ces soins répondent à des **exigences de qualité** et sont encadrés par la mise en place de **Prix Limites de Vente** (PLV) pour les professionnels de santé qui ont l'obligation de vous proposer des équipements « 100 % SANTÉ ».

OU CHOISISSEZ D'AUTRES ÉQUIPEMENTS REMBOURSÉS SELON LE NIVEAU DE GARANTIE CHOISI

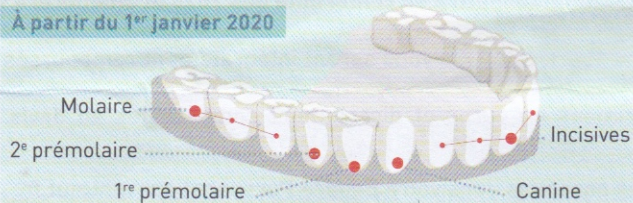
EN DENTAIRE : des équipements à tarifs maîtrisés (votre reste à charge sera alors modéré car ces équipements sont également encadrés par des Prix Limites de Vente) ou à tarifs libres.

EN OPTIQUE OU POUR LES AIDES AUDITIVES : des équipements à tarifs libres.

DENTAIRE

ÉQUIPEMENT 100 % SANTÉ

À partir du 1^{er} janvier 2020



Couronne et bridge métalliques toutes dents

Couronne céramique zircone incisives, canines, prémolaires

Couronne céramométallique et céramique incisives, canines, 1^{res} prémolaires

Bridge céramométallique incisives

REMBOURSEMENT INTÉGRAL

OU AU CHOIX

ÉQUIPEMENT À TARIFS MAÎTRISÉS

pour lesquels votre reste à charge sera modéré car ces équipements sont également encadrés par des Prix Limites de Vente.

ÉQUIPEMENT À TARIFS LIBRES

(couronne céramocéramique, couronne sur implant).

BONNE NOUVELLE :
SUPPRESSION DU PLAFOND ANNUEL EN NOMBRE DE DENTS
POUR LES COURONNES FIXES

REMBOURSEMENT SELON LE NIVEAU DE GARANTIE CHOISI